



SOUS-DIRECTION DES FINANCES

Bureau de la synthèse budgétaire

OBJET : Projet de budget supplémentaire d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2013

2013 DF 10 G

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La décision modificative n°1 du Département de Paris pour 2013 que vous avez adoptée lors de la séance du Conseil de Paris des 25 et 26 mars 2013 s'élevait :

- pour le budget d'investissement
 - ✓ à 1 217 M€ pour les autorisations de programme,
 - ✓ à 316 M€ pour les crédits de paiement,
- pour le budget de fonctionnement à 3 155 M€ (sans changement par rapport au budget primitif).

Les modifications que je vous propose d'y apporter par le présent projet de délibération porteraient :

- le budget d'investissement
 - ✓ à 1 249 M€ pour les autorisations de programme,
 - ✓ à 414 M€ pour les crédits de paiement.
- le budget de fonctionnement à 3 231 M€.

Ce budget supplémentaire intègre les résultats du compte administratif de l'exercice 2012 que vous avez adopté à la séance de juin dernier.

⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘
⌘ ⌘ ⌘
⌘

SOMMAIRE

1^{ERE} PARTIE – LE BUDGET D’INVESTISSEMENT	5
TITRE I – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	7
SOUS-TITRE I – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES	9
SOUS-TITRE II – LA SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME EN COURS	10
TITRE II – LES CREDITS DE PAIEMENT	12
2^{EME} PARTIE – LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT	15
TITRE I – LES RECETTES	17
TITRE II – LES DEPENSES.....	19
3^{EME} PARTIE – LES PROJETS DE DELIBERATIONS.....	21

**PROJET DE BUDGET SUPPLEMENTAIRE
(Document budgétaire)**

**PROJET DE BUDGET SUPPLEMENTAIRE
(Individualisation des autorisations de programme)**

1ère Partie : BUDGET D'INVESTISSEMENT

Les dotations budgétaires votées au titre de la décision modificative n°1 intervenue lors de la séance du Conseil général des 25 et 26 mars 2013 s'établissent :

- à 1 217 M€ pour les autorisations de programme,
- à 316 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

Je vous propose d'apporter un certain nombre de modifications aux dotations existantes, tant pour les autorisations de programme que pour les crédits de paiement.

Vous trouverez ci-dessous :

- au TITRE I, les autorisations de programme ;
- au TITRE II, les crédits de paiement.

TITRE I – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

SOUS-TITRE I - LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES

Le tableau ci-dessous dresse, par missions organiques et par missions transversales, les montants d'autorisations de programme dont l'inscription vous est proposée au présent budget supplémentaire :

Missions	Libellés	Autorisations de programme BS 2013	
		Dépenses	Recettes
21000	Patrimoine et architecture	200 000	0
30000	Familles et petite enfance	217 729	217 729
34000	Action sociale, enfance et santé	1 975 000	0
40000	Affaires culturelles	17 960	0
65000	Logement et habitat	75 000	0
80000	Affaires scolaires	22 540 000	540 000
88000	Jeunesse et sports	270 000	0
Missions organiques		25 295 689	757 729
90002	Grands projets de rénovation urbaine	1 191 918	0
90004	Opérations sous mandat	1 757 000	7 408 559
90007	Avances de trésorerie	840 000	0
90010	Subventions d'équipement	3 475 000	0
Missions transversales		7 263 918	7 408 559
TOTAL GENERAL		32 559 607	8 166 288

A/ LES MISSIONS ORGANIQUES

Les missions organiques représentent les opérations conduites par les directions dans leur propre champ de compétence.

Une inscription complémentaire de **25,30 M€** en dépenses est proposée au titre des missions organiques.

AFFAIRES SCOLAIRES 22,54 M€

Ce montant inclut notamment 21,00 M€ au titre du collège Claude Chappe (19^e) et 1,00 M€ pour les travaux dans les collèges autonomes.

ACTION SOCIALE, ENFANCE ET SANTE 1,98 M€

Ce montant correspond principalement à des travaux dans les établissements de santé (1,35 M€ dont 0,04 M€ pour le centre de santé de l'Epée de bois (5^e)), au relogement du Service social départemental polyvalent Stendhal (20^e) (0,60 M€) et à un complément de financement pour le Centre social de la gare de Rungis (13^e) (0,25 M€).

B/ LES MISSIONS TRANSVERSALES

Les missions transversales retracent la politique de la collectivité dans différents domaines.

Une inscription complémentaire de **7,26 M€** est proposée au titre des missions transversales.

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT 3,48 M€

Il est prévu un complément de financement de 2,00 M€ au titre de l'Institut Pierre Gilles de Gennes, ainsi que 0,82 M€ au titre des centres d'hébergement d'urgence et 0,66 M€ au titre de l'insertion et de l'aide sociale à l'enfance.

OPERATIONS SOUS MANDAT 1,76 M€

Cette inscription est nécessaire pour permettre la régularisation d'un titre de recettes dans le cadre de la convention passée avec la Région pour l'entretien des lycées imbriqués.

GRANDS PROJETS DE RENOVATION URBAINE 1,19 M€

Ce montant concerne le collège Lucie Faure (20^e).

AVANCES DE TRESORERIE 0,84 M€

Cette inscription doit permettre une avance de trésorerie au Samu social dans le cadre de l'expérimentation du transfert de gestion de la prestation de compensation du handicap de l'ASE.

SOUS-TITRE III – LA SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME EN COURS

Le montant net cumulé des autorisations de programme après le vote du présent budget supplémentaire est prévu à **1 249,18 M€**, selon la répartition suivante :

	Dépenses	Recettes
Autorisations de programme nettes cumulées après le vote de la DM1	1 216 624 794,90	673 765 930,48
Autorisations de programme BS 2013 (y compris mouvements intervenus antérieurement)	32 559 607,00	8 166 288,00
Total des Autorisations de programme nettes cumulées après le vote du BS 201	1 249 184 401,90	681 932 218,48

Les montants de **1 249,18 M€** en dépenses et **681,93 M€** en recettes représentent les autorisations de programme en cours après le vote du présent budget supplémentaire nettes des liquidations intervenues jusqu'au 31 décembre 2012.

Le tableau page suivante retrace, par mission organique et mission transversale, la situation des autorisations de programme en cours, en € :

Missions	Stock net après DM1 2013	Total BS 2013 (y compris mouvements intervenues antérieurement)	Stock net après BS 2013
Systèmes et technologies de l'information	520 633,30	0,00	520 633,30
Ressources Humaines	106 055,36	0,00	106 055,36
Achats	50 000,00	0,00	50 000,00
Achats, logistique, implantations administratives et transports	355 219,92	0,00	355 219,92
Patrimoine et architecture	3 420 562,36	200 000,00	3 620 562,36
Familles et petite enfance	8 562 486,39	217 729,00	8 780 215,39
Action sociale, enfance et santé	65 154 938,54	1 975 000,00	67 129 938,54
Affaires culturelles	649 567,77	17 960,00	667 527,77
Finances (services communs)	6 000 000,91	0,00	6 000 000,91
Développement économique et emploi	416 627,29	0,00	416 627,29
Logement et habitat	413 659,63	75 000,00	488 659,63
Affaires scolaires	103 514 231,98	22 540 000,00	126 054 231,98
Jeunesse et sports	0,00	270 000,00	270 000,00
Missions organiques	189 163 983,45	25 295 689,00	214 459 672,45
Etudes	1 147 188,64	0,00	1 147 188,64
Grand projet de renouvellement urbain	70 636 432,76	1 191 918,00	71 828 350,76
Action en faveur des personnes handicapées	298 285,77	0,00	298 285,77
Opérations sous mandat	4 764 455,36	1 757 000,00	6 521 455,36
Schéma directeur informatique	5 545 821,75	0,00	5 545 821,75
Compte foncier	9 984 924,58	0,00	9 984 924,58
Avances de trésorerie	0,00	840 000,00	840 000,00
Subventions d'équipement	933 529 664,99	3 475 000,00	937 004 664,99
Avances sur marchés	1 554 037,60	0,00	1 554 037,60
Missions transversales	1 027 460 811,45	7 263 918,00	1 034 724 729,45
TOTAL GENERAL	1 216 624 794,90	32 559 607,00	1 249 184 401,90

TITRE II – LES CREDITS DE PAIEMENT

Les chapitres concernés par les ajustements sont récapitulés dans le tableau suivant :

Chap.	Libellé	Dépenses	Recettes
OPERATIONS REELLES		93 481 703	49 986 812
018	RSA - Programme d'équipement	3 500	0
13	Subventions d'investissement	0	4 000 000
16	Emprunts et dettes assimilées	0	-37 400 000
20	Immobilisations incorporelles	219 621	0
204	Subventions d'équipement versées	6 643 695	0
21	Immobilisations corporelles	-743 334	0
23	Immobilisations en cours	12 854 114	0
27	Autres immobilisations financières	840 000	0
45	Opérations pour compte de tiers	2 804 950	7 408 559
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	70 859 157	0
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0	75 978 253
OPERATIONS D'ORDRE		4 839 679	48 334 570
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 700 000	1 160 830
041	Opérations patrimoniales	2 139 679	2 139 679
021	Virement de la section de fonctionnement	0	45 034 061
Total général		98 321 382	98 321 382

Ce tableau retrace l'ensemble des nouvelles dotations des directions. Les écritures comptables concernant la reprise cumulée du compte administratif 2012 et l'affectation du résultat de la section de fonctionnement y figurent également.

En dehors de la reprise du déficit cumulé, les crédits réels sont portés à 262,14 M€, contre 239,51 M€ au budget primitif. L'augmentation est notamment due à l'inscription obligatoire des restes à réaliser (RAR).

En complément de la présentation imposée par l'instruction comptable M52, le tableau ci-après présente la répartition des opérations par direction :

Directions	Dépenses	Recettes
OPERATIONS REELLES	93 481 703	49 986 812
Action sociale, enfance et santé	7 793 450	0
Finances (services financiers communs)	75 978 253	38 578 253
Logement et habitat	5 000 000	4 000 000
Affaires scolaires	4 710 000	7 408 559
OPERATIONS D'ORDRE	4 839 679	48 334 570
Familles et petite enfance	217 729	217 729
Affaires scolaires	1 291 950	1 291 950
Finances (services financiers communs)	3 330 000	46 824 891
TOTAL	98 321 382	98 321 382

A/ LES OPERATIONS REELLES

FINANCES (SERVICES COMMUNS)

En dépenses, il s'agit principalement de la reprise du déficit cumulé qui passe de 35,87 M€ au compte administratif 2011 à 70,86 M€ au compte administratif 2012. S'y ajoute l'inscription obligatoire des restes à réaliser (5,12 M€).

Le montant de l'autorisation d'emprunt est réduit de 37,40 M€.

ACTION SOCIALE, ENFANCE ET SANTE

Il est notamment proposé d'inscrire 5,80 M€ au titre du Centre d'accueil d'urgence Saint Vincent de Paul (14^e) et 1,11 M€ au titre de la déconcentration des implantations de l'ASE.

LOGEMENT ET HABITAT

Ce montant inclut 4,00 M€ au titre de la délégation de compétence de l'Etat en matière de logement social, équilibrés par une inscription de même montant en recettes. S'y ajoute 1,00 M€ pour les centres d'hébergement d'urgence.

AFFAIRES SCOLAIRES

Ce montant doit permettre la passation des écritures comptables pour la délégation de maîtrise d'ouvrage pour le collège Mac Donald (3,02 M€ équilibrés par une recette de même montant sur le budget municipal), ainsi que la régularisation, demandée par le comptable public, d'un titre de recettes émis à l'encontre de la Région pour le remboursement des sommes engagées dans le cadre de la convention de travaux sur les établissements imbriqués.

B/ LES OPERATIONS D'ORDRE

L'instruction budgétaire et comptable M52 distingue trois types d'opérations d'ordre : les opérations d'ordre de transferts entre les sections de fonctionnement et d'investissement (chapitre 040), les opérations patrimoniales (chapitre 041) qui retracent les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement et le virement de la section de fonctionnement (chapitre 021).

Le tableau ci-après retrace, en dépenses et en recettes, les mouvements :

Chap.	Libellé	Dépenses	Recettes
OPERATIONS D'ORDRE		4 839 679	48 334 570
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 700 000	1 160 830
041	Opérations patrimoniales	2 139 679	2 139 679
021	Virement de la section de fonctionnement	0	45 034 061

1 - Les opérations d'ordre de transferts entre sections

L'inscription en dépenses correspond à un ajustement des dotations au titre des subventions transférables (2,20 M€) et au titre des reprises sur amortissements (0,50 M€).

En recettes, il s'agit d'un abondement de la provision pour créances douteuses.

2 - Les opérations patrimoniales

Les mouvements équilibrés à l'intérieur de la section d'investissement concernent principalement la régularisation des avances passées dans le cadre de diverses délégations de maîtrise d'ouvrage (1,51 M€) ainsi que la réintégration des frais d'études et d'insertion (0,63 M€), conformément à la réglementation comptable en vigueur.

3 – Le virement de la section de fonctionnement

L'autofinancement complémentaire est majoré de 45,03 M€.

Au total, l'autofinancement (dotations aux amortissements et autofinancement complémentaire) est majoré de 43,49 M€.

2^{ème} Partie : LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Voté à la séance du Conseil de décembre 2012, le budget primitif de fonctionnement du Département n'a pas été modifié lors de la décision modificative n°1 votée en mars dernier. Il s'établit à 3 155,07 M€ en recettes et en dépenses.

Les inscriptions nouvelles proposées au présent budget supplémentaire s'élèvent à 75,71 M€. Le résultat 2012 de la section de fonctionnement y figure pour 33,31 M€.

Les mouvements sont les suivants :

en recettes :

- fiscalité + 71,81 M€
- dotations et participations - 0,07 M€
- participation de la Ville à l'équilibre du budget du Département..... - 29,99 M€
- compensations - 2,05 M€
- reprises sur dotations..... + 2,70 M€
- excédent de fonctionnement reporté + 33,31 M€

+ 75,71 M€

en dépenses :

- fonctionnement des services, dont 3,78 M€ au titre des RAR + 19,41 M€
- participations + 1,76 M€
- autonomie (au titre des RAR) + 0,85 M€
- insertion, dont 1,70 M€ au titre des RAR + 9,10 M€
- atténuations de produits..... - 1,61 M€
- dotations et provisions..... + 1,16 M€
- autofinancement + 45,03 M€

+ 75,71 M€

TITRE I - LES RECETTES

Les inscriptions retenues en recettes pour le budget supplémentaire du Département sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

LIBELLE	BP 2013	Variation du BS 2013	Montant nouveau budget 2013
FISCALITE	1 951 393 719	71 813 610	2 023 207 329
Impôts directs locaux	1 179 243 719	109 313 610	1 288 557 329
Impôts indirects	772 150 000	-37 500 000	734 650 000
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	71 664 280	-66 304	71 597 976
Concours de l'Etat	18 888 943	-66 304	18 822 639
<i>Dotation globale de fonctionnement</i>	<i>14 579 431</i>	<i>0</i>	<i>14 579 431</i>
<i>Dotations de compensation</i>	<i>4 309 512</i>	<i>-66 304</i>	<i>4 243 208</i>
Autres participations	52 775 337	0	52 775 337
CONTRIBUTION D'EQUILIBRE DE LA VILLE	671 822 258	-29 991 206	641 831 052
AUTONOMIE	13 780 000	0	13 780 000
INSERTION	272 563 691	-2 048 626	270 515 065
PRODUITS D'EXPLOITATION	101 289 500	0	101 289 500
Produits des services, du domaine et ventes diverses	640 000	0	640 000
Autres produits de gestion courante	100 649 500	0	100 649 500
PRODUITS FINANCIERS	968 000	0	968 000
PRODUITS EXCEPTIONNELS	270 000	0	270 000
ATTENUATION DE CHARGES	315 000	0	315 000
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	71 000 000	2 700 000	73 700 000
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0	33 305 526	33 305 526
TOTAL	3 155 066 448	75 713 000	3 230 779 448

L'inscription de 75,71 M€ proposée en recettes au budget supplémentaire 2013 résulte des mouvements suivants :

Sur la fiscalité, la variation de + 71,81 M€ résulte principalement de l'écart constaté entre la recette notifiée à la collectivité par les services fiscaux au titre de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), et la prévision initiale. En consolidé Ville et Département, la progression de cette recette par rapport à l'inscription initiale est de + 168,25 M€ (dont 108,44 M€ pour le Département). Le dynamisme de la recette n'a pas pu être anticipé lors de l'élaboration du budget primitif : s'agissant d'une recette récente, nous ne disposons pas de séries longues pour en apprécier le dynamisme et la prévision au budget primitif reposait sur une croissance de 2,0 %, hypothèse prudente et réaliste compte tenu du contexte économique. Cet impôt, qui représente 70 % du total

des impôts directs locaux départementaux, s'établit à un montant de 920,78 M€ (soit 1 423,81 M€ au total pour la Ville et le Département).

L'autre impôt direct local affecté au Département depuis la réforme de la taxe professionnelle, soit l'impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER), évolue de + 0,13 M€, cet ajustement étant également lié aux dernières notifications reçues.

A taux inchangés, l'hypothèse finale de revalorisation nominale des bases de taxes foncières adoptée par le Parlement est de 1,8 % contre 2,0 % retenue au budget primitif. En revanche, la variation physique notifiée des bases de taxe foncière sur le bâti s'avère supérieure aux projections du budget primitif : 0,87 % contre 0,4 %. L'augmentation de la taxe foncière sur le bâti est donc de + 0,74 M€.

Le produit attendu au titre des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) est minoré de 37,50 M€, afin de réajuster l'inscription initiale de 674,50 M€ au vu de l'exécution constatée. En effet, le volume des transactions immobilières réalisées au cours des quatre premiers mois de l'année 2013 (37 149 transactions, dernier chiffre connu) est inférieur de 29 % au volume constaté l'année dernière à la même période. Une diminution de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement est également proposée sur le budget municipal, ce qui porte l'ajustement des inscriptions sur la fiscalité immobilière à - 50,00 M€, pour une recette totale de 850,00 M€.

Sur les concours de l'Etat (incluant les recettes au titre de l'insertion), l'ajustement proposé (- 2,11 M€) s'explique également par les dernières évolutions introduites par la loi de finances pour 2013, non prévisibles au moment de l'adoption du budget primitif. Au global, les dotations de l'État sont en baisse de 39 M€ par rapport au CA 2012.

Le Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI), créé en 2006 en vue de fournir aux départements un complément de compensation pour le transfert du RMI, est minoré de 2,05 M€, conformément à la notification reçue.

Sur le chapitre 042 relatif aux opérations d'ordre équilibrées entre sections de fonctionnement et d'investissement, une inscription de 2,70 M€ supplémentaires est proposée principalement pour la reprise des subventions transférables, versées par l'Etat et ayant vocation à financer des opérations d'investissement spécifiques comme le logement social.

Compte-tenu de ces mouvements, la contribution de la Ville peut être minorée de 29,99 M€.

Enfin, le résultat de la section de fonctionnement du dernier exercice clos doit être repris au budget supplémentaire qui suit le vote du compte administratif par l'assemblée délibérante. Le résultat cumulé au 31 décembre 2012 s'élève à 109,28 M€. L'affectation à la section d'investissement a été délibérée pour 75,98 M€. En conséquence, le solde de l'excédent cumulé au 31 décembre 2012 de la section de fonctionnement est inscrit au budget supplémentaire pour un montant de 33,31 M€.

TITRE II - LES DEPENSES

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des inscriptions :

LIBELLE	BP 2013	Variations BS 2013			Montant des crédits ouverts 2013
		BS proprement dit	restes à réaliser de 2012	Variation totale	
CHARGES DE PERSONNEL (y compris contrats d'avenir)	229 729 000	0		0	229 729 000
SOUS-TOTAL CHAP 011 ET 65	864 581 698	15 632 400	3 781 986	19 414 386	883 996 084
Charges à caractère général	89 670 619	6 877 900	3 761 032	10 638 932	100 309 551
Autres charges de gestion courante	774 911 079	8 754 500	20 955	8 775 455	783 686 534
<i>Aides sociales (hors subventions)</i>	<i>677 450 500</i>	<i>7 271 500</i>		<i>7 271 500</i>	<i>684 722 000</i>
<i>Subventions de fonctionnement</i>	<i>33 965 939</i>	<i>322 000</i>		<i>322 000</i>	<i>34 287 939</i>
<i>Dotation de fonctionnement des collèges</i>	<i>18 568 640</i>	<i>325 000</i>		<i>325 000</i>	<i>18 893 640</i>
<i>Fonds de solidarité logement</i>	<i>19 850 000</i>	<i>0</i>		<i>0</i>	<i>19 850 000</i>
<i>Autres charges de gestion courante</i>	<i>25 076 000</i>	<i>836 000</i>	<i>20 955</i>	<i>856 955</i>	<i>25 932 955</i>
PARTICIPATIONS	388 186 150	1 761 330		1 761 330	389 947 480
STIF	367 200 000	0		0	367 200 000
Caisses des écoles	3 459 000	1 230 000		1 230 000	4 689 000
Enseignement privé	17 527 150	531 330		531 330	18 058 480
AUTONOMIE	142 900 000	0	851 553	851 553	143 751 553
INSERTION	378 000 000	7 400 000	1 695 644	9 095 644	387 095 644
CHARGES FINANCIÈRES	100 000	0		0	100 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 749 600	0	306	306	3 749 906
ATTENUATIONS DE PRODUITS	998 400 000	-1 605 111		-1 605 111	996 794 889
PRÉLÈVEMENT SUR RESSOURCES	60 000 000	45 034 061		45 034 061	105 034 061
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	87 000 000	1 160 830		1 160 830	88 160 830
DÉPENSES IMPRÉVUES	2 420 000	0		0	2 420 000
TOTAL	3 155 066 448	69 383 510	6 329 490	75 713 000	3 230 779 448

L'inscription de 75,71 M€ intègre les restes à réaliser (RAR) de l'exercice 2012 pour une somme de 6,33 M€ inscrits à hauteur de :

- 3,76 M€ au chapitre 011 (charges à caractère général),
- 0,02 M€ au chapitre 65 (autres charges de gestion courante),
- 0,85 M€ au chapitre 016 (APA),
- 1,70 M€ au chapitre 017 (RSA).

Les restes à réaliser correspondent à des dépenses engagées juridiquement mais non mandatées, et n'ayant pu être rattachées à l'exercice 2012. Leur montant est constaté au compte administratif, et détaillé dans l'annexe au document budgétaire relative aux engagements juridiques non encore mandatés.

Les variations proposées dans le cadre du budget supplémentaire (hors RAR et hors autofinancement) atteignent un montant de 24,35 M€.

Les charges à caractère général augmentent de 6,88 M€. Cette progression résulte essentiellement d'un transfert, à coût constant pour la collectivité, des charges de personnel des Services sociaux départementaux polyvalents (SSDP), dont la gestion est déléguée au Centre d'action sociale

(CASVP) dans certains arrondissements. A la suite d'une recommandation émise par la Chambre régionale des comptes, il a été décidé que ces charges ne seraient désormais plus imputées sur la subvention du CASVP, mais qu'elles feraient l'objet d'un remboursement direct par le Département, ceci afin d'uniformiser le mode de financement des SSDP qu'ils soient ou non en gestion déléguée. Un abondement du chapitre 011 de 6,20 M€ est ainsi proposé, celui-ci étant par ailleurs compensé par une minoration du même montant de la subvention versée par la Ville au CASVP. Le besoin de crédits supplémentaires du CASVP étant estimé à 5,27 M€, il est ainsi proposé de minorer sa subvention de 0,94 M€ après transfert (voir le rapport sur le budget supplémentaire de la Ville).

A ce transfert s'ajoute un abondement de 0,47 M€ pour la conception et la réalisation de la traverse du 15^{ème} arrondissement.

Par ailleurs, les dépenses d'aide sociale progressent de 14,67 M€ ; il est proposé d'inscrire notamment :

- 7,40 M€ supplémentaires pour le RSA, cette augmentation découlant de la progression du nombre de bénéficiaires ; en effet, l'inscription au budget primitif reposait sur l'hypothèse d'une reconduction du nombre d'allocataires dans la mesure où, à Paris, celui-ci a connu une période de stabilité supérieure à deux ans, fluctuant entre 60 000 et 61 100. Hors, le nombre de bénéficiaires a progressé, s'établissant à 62 294 fin 2012.
- 6,20 M€ au titre de la Prestation compensatrice du handicap (PCH) et de l'Allocation compensatrice tierce-personne (ACTP), en raison de la hausse du nombre de bénéficiaires. Le nombre de bénéficiaires de la PCH continue à progresser d'année en année, malgré une diminution tendancielle du nombre d'admissions observée au niveau national.
- et 1,00 M€ supplémentaire au titre des frais d'hébergement des personnes handicapées, également induit par la hausse du nombre de bénéficiaires.

Sur les autres charges de gestion courante (chapitre 65), un réajustement de la dotation des collèges est proposé à hauteur de 0,33 M€. Les dotations versées aux collèges privés sont majorées de 0,53 M€ sous l'effet de la revalorisation du forfait externat et de l'augmentation des effectifs. 0,10 M€ sont consacrés à la formation professionnelle des contrats aidés et 0,25 M€ à un appel à projets pour l'emploi des seniors. Sur la nature 654 relative aux pertes et créances irrécouvrables, il est proposé d'inscrire 0,70 M€, cet ajustement résultant de l'estimation par le comptable public des admissions en non-valeur du Département.

Les subventions versées aux caisses écoles sont majorées de 1,23 M€, à la suite d'un transfert d'ordre technique entre la Ville et le Département ; les subventions versées par la Ville sont ainsi minorées de 1,23 M€. Le mouvement est neutre budgétairement pour la collectivité.

Les atténuations de produits sont minorées de 1,61 M€, pour prendre en compte les mouvements sur la contribution de Paris à la péréquation à hauteur des montants notifiés pour l'exercice 2013. Ces mouvements correspondent à un ajustement des Fonds de péréquation de la CVAE (- 3,67 M€ par rapport au budget primitif) et des DMTO (+ 1,74 M€). Par ailleurs, une inscription de 0,33 M€ est prévue pour la restitution d'une recette au Fonds social européen.

S'agissant du chapitre 042 relatif aux opérations d'ordre, l'inscription de 1,16 M€ porte sur la constitution de provisions pour contentieux et pour créances douteuses.

Compte-tenu de ces mouvements, l'autofinancement volontaire peut être augmenté de 45,03 M€.

3^{ème} Partie : PROJETS DE DELIBERATION

PROJET DE DELIBERATION

2013 DF 10 G 1^{er}

sur la section d'investissement

LE CONSEIL DE PARIS, SIEGEANT EN FORMATION DE CONSEIL GENERAL

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment troisième partie, Livre III « Finances du département », Titre 1er « Budgets et comptes », chapitre II « adoption du budget et règlement des comptes », article L. 3312-1 et L. 3312-2 ;

Vu la délibération du 28 mai 2003 optant pour le vote par nature ;

Vu la délibération des 10, 11 et 12 décembre 2012 arrêtant le budget d'investissement du Département de Paris pour 2013 ;

Vu la décision modificative n°1 du Département de Paris des 25 et 26 mars 2013 ;

Vu le projet de délibération par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, soumet à son approbation le projet de budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour 2013 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Bernard GAUDILLERE, au nom de la 1^{ère} commission ;

DELIBERE

Article unique - Le budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour l'exercice 2013 est arrêté comme suit :

- à la somme de **1 249 184 401,90 €** en ce qui concerne les autorisations de programme, selon l'état annexé (récapitulation générale des autorisations de programme en dépenses et en recettes) ;
- à la somme de **414 260 881,00 €** en dépenses et en recettes en ce qui concerne les crédits de paiement.

Missions	Libellés	Autorisations de programme (stock net après BS 2013)	
		Dépenses	Recettes
05000	Systèmes et technologies de l'information	520 633,30	0,14
10000	Ressources humaines	106 055,36	0,00
12000	Achats	50 000,00	0,00
13000	Achats, logistique, implantations administratives et transports	355 219,92	0,00
21000	Patrimoine et architecture	3 620 562,36	879 749,03
30000	Familles et petite enfance	8 780 215,39	217 729,00
34000	Action sociale, enfance et santé	67 129 938,54	13 532 716,00
40000	Affaires culturelles	667 527,77	0,00
50000	Finances (services financiers communs)	6 000 000,91	10 000 000,00
55000	Développement économique et emploi	416 627,29	0,00
60000	Urbanisme	0,00	0,00
65000	Logement et habitat	488 659,63	0,00
80000	Affaires scolaires	126 054 231,98	10 208 490,00
88000	Jeunesse et sports	270 000,00	0,00
	Missions organiques	214 459 672,45	34 838 684,17
90000	Dons et legs	0,00	50 000,00
90001	Etudes	1 147 188,64	250 000,00
90002	Grands projets de rénovation urbaine	71 828 350,76	0,00
90003	Action en faveur des personnes handicapées	298 285,77	0,00
90004	Opérations sous mandat	6 521 455,36	9 979 675,00
90005	Schéma directeur informatique	5 545 821,75	5 000 000,00
90006	Compte foncier	9 984 924,58	0,00
90007	Avances de trésorerie	840 000,00	0,00
90010	Subventions d'équipement	937 004 664,99	631 748 859,31
90011	Avances sur marchés	1 554 037,60	65 000,00
	Missions transversales	1 034 724 729,45	647 093 534,31
	TOTAL GENERAL	1 249 184 401,90	681 932 218,48

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION D'INVESTISSEMENT		A2.1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I+II+III
010	REVENU MINIMUM D'INSERTION					
018	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE			3 500,00		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF 204) (Y COMPRIS PROGRAMMES) (8)	1 354 300,00	119 621,08	100 000,00		
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (8)	172 490 750,00	1 643 695,00	5 000 000,00		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Y COMPRIS PROGRAMMES) (8)	3 838 990,00	56 666,02	-800 000,00		
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (4) (8)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (Y COMPRIS PROGRAMMES) (8)	51 986 696,00	3 299 113,56	9 555 000,78		
Total des dépenses d'équipement		229 670 736,00	5 119 095,66	13 858 500,78		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (8)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (BA, REGIE) (5)					
26	PARTICIPATIONS ET CREDITS RATTACHEES	750 000,00				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (8)	750 000,00		840 000,00		
020	DEPENSES IMPREVUES	1 000 000,00				
Total des dépenses financières		2 500 000,00		840 000,00		
45..1	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (6)	7 342 000,00		2 804 950,00		
Total des dépenses réelles d'investissement		239 512 736,00	5 119 095,66	17 503 450,78		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (7)	71 000 000,00		2 700 000,00		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (7)	5 426 763,00		2 139 679,00		
Total des dépenses d'ordre d'investissement		76 426 763,00		4 839 679,00		
TOTAL		315 939 499,00	5 119 095,66	22 343 129,78		
						+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						70 859 156,56
						=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recettes, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION D'INVESTISSEMENT		A2.2

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I+II+III
010	REVENU MINIMUM D'INSERTION					
018	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (SAUF 138) (11)	115 600 000,00		4 000 000,00		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (4)	37 794 236,00		-37 400 000,00		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF 204) (11)					
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (11)					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (11)					
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (5) (11)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (11)					
Total des recettes d'équipement		153 394 236,00		-33 400 000,00		
10	DOTATIONS, FONDIS DIVERS ET RESERVES (SAUF 1068)	10 000 000,00				
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES			75 978 253,00		
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES (11)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (BA, REGIE) (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (11)	118 500,00				
024	PRODUIT DES CESSIIONS D'IMMOBILISATIONS					
Total des recettes financières		10 118 500,00		75 978 253,00		
45..2	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (6)			7 408 559,00		
Total des recettes réelles d'investissement		163 512 736,00		49 986 812,00		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (9)	60 000 000,00		45 034 061,00		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (9)	87 000 000,00		1 160 830,00		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (9)	5 426 763,00		2 139 679,00		
Total des recettes d'ordre d'investissement		152 426 763,00		48 334 570,00		
TOTAL		315 939 499,00		98 321 382,00		+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recettes, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(7) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.
(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).
(9) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.
(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.
(11) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

**VUE D'ENSEMBLE
INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellés	Non ventilable 01	0 Services généraux (sauf 01)	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 Prévention médico-sociale
	DEPENSES REELLES	85 215 289,00	3 320 559,00	250 000,00	47 596 913,00	2 011 459,00	14 446 719,00
001	Résultat antérieur reporté	70 859 156,56					
020	DEPENSES IMPREVUES	1 000 000,00					
139	Subventions d'investissement transférées au compte de résultat						
213	Constructions						
216	Collections et œuvres d'art						
231	Immobilisations corporelles en cours						
266	Autres formes de participation	750 000,00					
272	Titres immobilisés (droits de créance)	750 000,00					
275	Dépôts et cautionnements versés						
280	Amortissement des immobilisations incorporelles						
455	Opérations d'investissement sur établissements d'enseignement (à subdiviser par mandat)				3 429 000,00		
458	Opérations sous mandat (à subdiviser par mandat)						6 529 950,00
	Equipements départementaux	8 962 437,44	3 320 559,00	250 000,00	26 486 913,00	311 459,00	5 924 019,00
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	969 621,08	100 000,00		350 000,00	5 300,00	
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires		77 000,00		22 000,00		
213	Constructions						
218	Autres immobilisations corporelles	6 666,02	999 500,00		944 490,00	75 000,00	225 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	7 986 150,34	1 270 239,00	250 000,00	22 840 000,00	231 159,00	5 699 019,00
232	Immobilisations incorporelles en cours		873 820,00				
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles				2 330 423,00		
	Equipements non départementaux (compte 204)	2 893 695,00			17 681 000,00	1 700 000,00	1 992 750,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	2 893 695,00			17 681 000,00	1 700 000,00	1 992 750,00
	RECETTES REELLES	86 372 489,00			13 208 559,00		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						
102	Dotations et fonds globalisés d'investissement	10 000 000,00					
106	Réserves	75 978 253,00					
131	Subventions d'équipement transférables						
132	Subventions d'équipement non transférables						
133	Fonds affectés à l'équipement transférables				5 800 000,00		
164	Emprunts auprès des établissements de crédit	394 236,00					
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion						
231	Immobilisations corporelles en cours						
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles						
276	Autres créances immobilisées						
280	Amortissement des immobilisations incorporelles						
281	Amortissement des immobilisations corporelles						
455	Opérations d'investissement sur établissements d'enseignement (à subdiviser par mandat)				7 408 559,00		
491	Provisions pour dépréciation des comptes de redevables						

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné en quatre chiffres.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

**VUE D'ENSEMBLE
INVESTISSEMENT**

5 Action sociale (hors RMI, APA et RSA)	54 Revenu minimum d'insertion (RMI)	55 Personnes dépendantes (APA)	56 Revenu de solidarité active (RSA)	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménage- ment et environne- ment	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL	Art.
35 743 000,00			3 500,00		113 850 000,00	16 767 000,00	13 790 000,00	332 994 439,00	
								70 859 156,56	001
								1 000 000,00	020
									139
									213
									216
									231
								750 000,00	266
								750 000,00	272
840 000,00								840 000,00	275
									280
								3 429 000,00	455
188 000,00								6 717 950,00	458
22 915 000,00			3 500,00		1 210 000,00		130 000,00	69 513 887,44	
50 000,00								1 474 921,08	203
								99 000,00	205
					500 000,00			500 000,00	213
325 000,00			3 500,00				20 000,00	2 599 156,02	218
22 540 000,00					710 000,00		110 000,00	61 636 567,34	231
								873 820,00	232
								2 330 423,00	238
11 800 000,00					112 640 000,00	16 767 000,00	13 660 000,00	179 134 445,00	
11 800 000,00					112 640 000,00	16 767 000,00	13 660 000,00	179 134 445,00	204
4 000 000,00					109 800 000,00		118 500,00	213 499 548,00	
									021
								10 000 000,00	102
								75 978 253,00	106
					109 800 000,00			109 800 000,00	131
4 000 000,00								4 000 000,00	132
								5 800 000,00	133
								394 236,00	164
									203
									231
									238
							118 500,00	118 500,00	276
									280
									281
								7 408 559,00	455
									491

PROJET DE DELIBERATION

2013 DF 10 G 2^{ème}

sur la section de fonctionnement

LE CONSEIL DE PARIS SIEGEANT EN FORMATION DE CONSEIL GÉNÉRAL

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 26 mai 2003 optant pour le vote par nature ;

Vu la délibération de décembre 2012 arrêtant le budget de fonctionnement pour 2013 ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Monsieur le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général soumet à l'approbation le projet de budget supplémentaire du Département pour 2013 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Bernard GAUDILLERE au nom de la 1^{ère} commission ;

DELIBERE :

Article 1er. - Le budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2013 est arrêté comme suit :

- **Dépenses3 230 779 447,53 €**
- **Recettes.....3 230 779 447,53 €**

Conformément à la vue d'ensemble et à la présentation croisée par fonctions annexées à la présente délibération.

Article 2. - Monsieur le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général est autorisé à procéder à l'intérieur d'un même chapitre aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget.

Article 3. - Le Maire de Paris est autorisé à constituer une nouvelle provision de 1,16 M€ pour risques et charges en application de l'article R.2321-2 du CGCT.

Article 4. - Pour la constitution des nouvelles provisions,

- la recette d'investissement correspondante sera imputée sur la nature 491 (1,16 M€) du chapitre 040, exercice 2013,
- la dépense de fonctionnement sur la nature 6817 (1,16 M€) du chapitre 042, exercice 2013.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT		A3.1

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I+II+III
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (5)	89 670 619,00	3 761 031,68	6 877 900,00		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES (5)	229 729 000,00				
014	ATTENUATION DE PRODUITS	998 400 000,00		-1 605 111,00		
015	REVENU MINIMUM D'INSERTION	900 000,00				
016	ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTOHOMIE	142 900 000,00	851 552,71			
017	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	377 100 000,00	1 695 644,07	7 400 000,00		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (SAUF 6586) (5)	1 161 564 229,00	20 954,80	10 515 830,00		
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	1 533 000,00				
Total des dépenses de gestion courante		3 001 796 848,00	6 329 183,26	23 188 619,00		
66	CHARGES FINANCIERES	100 000,00				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (5)	3 749 600,00	306,27			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (5)					
022	DEPENSES IMPREVUES	2 420 000,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 008 066 448,00	6 329 489,53	23 188 619,00		
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	60 000 000,00		45 034 061,00		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	87 000 000,00		1 160 830,00		
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		147 000 000,00		46 194 891,00		
TOTAL		3 155 066 448,00	6 329 489,53	69 383 510,00		
						+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.
(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT		A3.2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I+II+III
013	ATTENUATION DE CHARGES (6)	315 000,00				
015	REVENU MINIMUM D'INSERTION	3 400 000,00				
016	ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTOINOMIE	13 780 000,00				
017	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	269 163 691,00		-2 048 626,00		
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	640 000,00				
73	IMPOTS ET TAXES (SAUF 731)	772 150 000,00		-37 500 000,00		
731	IMPOSITIONS DIRECTES	1 179 243 719,00		109 313 609,90		
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (6)	743 486 538,00		-30 057 510,07		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (6)	100 649 500,00				
Total des recettes de gestion courante		3 082 828 448,00		39 707 473,83		
76	PRODUITS FINANCIERS	968 000,00				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (6)	270 000,00				
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (6)					
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 084 066 448,00		39 707 473,83		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	71 000 000,00		2 700 000,00		
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		71 000 000,00		2 700 000,00		
TOTAL		3 155 066 448,00		42 407 473,83		
						+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						33 305 525,70
						=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)		Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.
---	--	--

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(5) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

(6) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

**VUE D'ENSEMBLE
FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellés	Non ventilable 01	0 Services généraux (sauf 01)	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 Prévention médico-sociale
	DEPENSES REELLES	1 002 714 889,00	59 036 821,75	800 000,00	91 995 481,00	10 947 000,00	58 703 222,00
022	DEPENSES IMPREVUES	2 420 000,00					
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT						
606	Achats non stockés de matières et fournitures		1 417 700,00		172 600,00	103 000,00	3 779 650,00
611	Contrats de prestations de services		705 938,00		10 000,00	45 000,00	647 900,00
613	Locations		6 794 655,00		272 174,00	105 000,00	1 041 722,00
614	Charges locatives et de copropriété		817 248,00		11 037,00		50 000,00
615	Entretien et réparations		1 685 000,00		2 416 991,00	128 000,00	451 650,00
616	Primes d'assurances		520 000,00				
617	Etudes et recherches	500 000,00	5 000,00		74 560,00		29 500,00
618	Divers		5 099 531,68		15 600,00	6 000,00	35 400,00
621	Personnel extérieur au service		15 500 000,00				
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		170 300,00		40 000,00		3 043 000,00
623	Publicité, publications, relations publiques		39 700,00		44 900,00	92 100,00	40 270,00
624	Transports de biens et transports collectifs				38 500,00		
625	Déplacements et missions		9 300,00		84 000,00	500,00	101 400,00
626	Frais postaux et frais de télécommunications		250 000,00		31 000,00		
627	Services bancaires et assimilés						
628	Divers		604 288,00	800 000,00	191 845,00	4 000,00	441 730,00
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)		98 300,00		809 800,00		597 900,00
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)				1 754,00	7 400,00	13 500,00
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)						
6411	Personnel titulaire		6 563 600,00		29 966 300,00		19 348 300,00
6412	Assistants maternelles						
6413	Personnel non titulaire		70 600,00		1 122 300,00		2 145 200,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation		51 400,00		791 300,00		1 929 900,00
6416	Emplois aidés						
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance		2 600 900,00		13 065 700,00		8 633 600,00
647	Autres charges sociales		176 000,00		474 300,00		168 900,00
648	Autres charges de personnel		137 100,00		456 200,00		270 700,00
651	Aides à la personne		136 000,00				
652	Frais de séjour, frais d'hébergement et frais d'inhumation				135 000,00		30 000,00
653	Indemnités et frais de mission et de formation des élus départementaux		7 070 000,00				
654	Pertes sur créances irrécouvrables	1 000 000,00					
655	Contributions obligatoires		623 954,80		36 802 120,00		
656	Participations					6 200 000,00	9 395 000,00
657	Subventions		4 537 000,00		4 967 500,00	4 256 000,00	6 508 000,00
658	Charges diverses de gestion courante		1 533 000,00				
668	Autres charges financières		100 000,00				
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000 000,00					
678	Autres charges exceptionnelles		1 720 306,27				
681	Dotations aux amortissements et aux provisions - Charges de fonctionnement						
739	Reversement et restitution sur impôts et taxes	996 794 889,00					

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

VUE D'ENSEMBLE
FONCTIONNEMENT

5 Action sociale (hors RMI, APA et RSA)	54 Revenu minimum d'insertion (RMI)	55 Personnes dépendantes (APA)	56 Revenu de solidarité active (RSA)	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménage -ment et environne -ment	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL	Art.
834 487 265,00	900 000,00	145 958 452,71	386 195 644,07	6 500 000,00	1 259 000,00	386 898 216,00	51 188 565,00	3 037 584 556,53	
								2 420 000,00	022
									023
687 481,00			266 661,00		25 300,00			6 452 392,00	606
23 420 800,00			14 085 652,00			15 770 777,00	1 184 065,00	55 870 132,00	611
267 600,00			1 607 525,00					10 088 676,00	613
2 500,00			270 015,00		10 000,00			1 160 800,00	614
619 093,00			66 900,00		13 600,00			5 381 234,00	615
2 000,00								522 000,00	616
217 400,00			50 000,00		175 000,00			1 051 460,00	617
236 400,00			3 791 900,00				2 970 000,00	12 154 831,68	618
								15 500 000,00	621
1 107 400,00		2 600 552,71	20 000,00					6 981 252,71	622
298 741,00			159 000,00				38 000,00	712 711,00	623
2 803 000,00								2 841 500,00	624
1 445 600,00		11 000,00					200,00	1 652 000,00	625
665 000,00			155 000,00					1 101 000,00	626
						27 000,00		27 000,00	627
15 147 654,00		1 351 000,00	2 475 000,00				90 000,00	21 105 517,00	628
1 045 400,00		37 600,00	88 000,00				860 000,00	3 537 000,00	633
51 996,00			16 782,00		26 100,00			117 532,00	635
							5 500,00	5 500,00	637
31 452 300,00		1 526 700,00	3 602 000,00					92 459 200,00	6411
35 027 800,00								35 027 800,00	6412
743 000,00		23 000,00	12 000,00					4 116 100,00	6413
384 200,00			20 000,00					3 176 800,00	6414
							27 900 000,00	27 900 000,00	6416
19 493 500,00		570 600,00	1 220 000,00				1 480 000,00	47 064 300,00	645
1 068 000,00		16 500,00	8 000,00				2 354 700,00	4 266 400,00	647
371 800,00		21 500,00	50 000,00				374 100,00	1 681 400,00	648
101 506 000,00	100 000,00	139 800 000,00	330 097 266,07				1 900 000,00	573 539 266,07	651
536 241 000,00								536 406 000,00	652
								7 070 000,00	653
								1 000 000,00	654
20 675 000,00						367 350 000,00		425 451 074,80	655
36 590 000,00			23 074 037,00	6 500 000,00		300 000,00	670 000,00	82 729 037,00	656
2 887 000,00			5 059 906,00		1 009 000,00	3 450 439,00	11 362 000,00	44 036 845,00	657
								1 533 000,00	658
								100 000,00	668
20 000,00								20 000,00	671
								2 000 000,00	673
9 600,00	800 000,00							2 529 906,27	678
									681
								996 794 889,00	739

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

Art. (1)	Libellés	Non ventilable 01	0 Services généraux (sauf 01)	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 Prévention médico-sociale
	RECETTES REELLES	74 059 356,70	2 906 995 253,83	1 900 000,00	5 272 017,00	36 000,00	12 820 320,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	33 305 525,70					
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		100 000,00				
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance		215 000,00				
708	Autres produits		600 000,00			36 000,00	
731	IMPOSITIONS DIRECTES		1 288 557 328,90				
732	Droits d'enregistrement et taxes d'urbanisme		637 500 000,00				
734	Taxes liées aux véhicules		55 085 000,00				
735	Impôts et taxes spécifiques liés à la production et à la consommation énergétiques et industrielles	24 725 000,00	263 784 234,00				
741	D.G.F.		14 579 431,00				
747	Participations	15 260 831,00	641 831 051,93		2 360 000,00		8 040 320,00
748	Compensations, attributions et autres participations		4 243 208,00		2 912 017,00		
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale						4 310 000,00
752	Revenus des immeubles		500 000,00	1 900 000,00			
753	Recouvrement des indus d'insertion et d'aide sociale						
758	Produits divers de gestion courante						470 000,00
761	Produits de participations	668 000,00					
764	Revenus des valeurs mobilières de placement						
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	100 000,00					
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat						
781	Reprises sur amortissements et provisions (à inscrire dans les produits de fonctionnement courant)						

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné en quatre chiffres.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

5 Action sociale (hors RMI, APA et RSA)	54 Revenu minimum d'insertion (RMI)	55 Personnes dépendantes (APA)	56 Revenu de solidarité active (RSA)	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménage- ment et environne- ment	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL	Art.
107 189 500,00	3 400 000,00	13 780 000,00	5 410 000,00		150 000,00	10 692 000,00	15 375 000,00	3 157 079 447,53	
								33 305 525,70	002
								100 000,00	6419
								215 000,00	645
4 000,00								640 000,00	708
								1 288 557 328,90	731
								637 500 000,00	732
								55 085 000,00	734
								288 509 234,00	735
								14 579 431,00	741
15 506 000,00		12 780 000,00	5 410 000,00		150 000,00	8 432 000,00	15 375 000,00	725 145 202,93	747
								7 155 225,00	748
91 165 000,00								95 475 000,00	751
179 500,00								2 579 500,00	752
	3 400 000,00	1 000 000,00						4 400 000,00	753
25 000,00						2 100 000,00		2 595 000,00	758
								668 000,00	761
300 000,00								300 000,00	764
10 000,00						160 000,00		270 000,00	771
									777
									781

ARRETE – SIGNATURES

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice
Nombre de membres présents
Nombre de suffrages exprimés.....
Votes : Pour
Contre
Abstentions.....

Date de convocation :

Présenté par le Président du Conseil Général,

A Paris, le

Délibéré par le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général

A Paris, le

Les membres du Conseil Général

Certifié exécutoire par le Président du Conseil Général, compte tenu de la transmission en
Préfecture, le et de la publication le

A Paris, le